

Examens à distance : Soyons vigilants !

Par **Isidore Beautrelet**, le 16/04/2020 à 10:25

Bonjour

Comme vous le savez, certaines Universités vont organiser leurs examens à distance.

Ainsi, il nous faudra être particulièrement vigilants quant aux demandes d'aides posées sur le forum.

Bien évidemment, l'auteur ne va pas avouer qu'il pose une question relative à un examen

Simplement, il nous faudra faire une application très stricte de l'article 7 de la charte du forum

[quote]

Nous ne sommes en aucun là pour faire le travail à votre place ! Dès lors, nous ne répondrons à vos questions que si vous démontrez que vous avez un minimum travaillé. Pour cela **nous exigeons au minimum un plan détaillé et une problématique, ou à défaut un début de raisonnement**

avant d'envisager de vous conseiller. Vous mâcher complètement le travail ne serait pas un service à vous rendre de toute façon.

Et une fois le résultat obtenu, il serait courtois de nous informer de la suite de votre devoir. Donner

la correction ne coûte rien et nous permet à nous aussi d'avancer (pensez que quelqu'un d'autre peut avoir le même sujet par la suite).

[/quote]

Ainsi jusqu'au mois de juillet, on exigera un début de raisonnement même pour les simples questions de cours.

Je vous demande également de ne pas répondre tout de suite à un sujet qui vient d'être créé, mais d'attendre au moins une heure.

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **16/04/2020** à **12:45**

Très bonne initiative.

Par **LouisDD**, le **16/04/2020** à **19:39**

Excellente initiative !!!

Par **decastellouis**, le **16/04/2020** à **22:19**

Bien vu !

Par **Lorella**, le **17/04/2020** à **13:24**

Les examens à distance ne sont pas surveillés par webcam ?

Par **LouisDD**, le **17/04/2020** à **13:33**

Ce serait extrêmement compliqué.

Il existe cependant des logiciels d'examens qui permettent :

- de vérifier ce que les candidats font
- de bloquer certaines ressources ou certaines fonctionnalités

Problème : c'est vraiment des licences qui coûtent cher. Deuxième problème, ça ne marche vraiment à 100% que si l'étudiant est dans une salle elle même surveillée (qui dit que l'étudiant n'a pas accès à travers son smartphone aux informations bloquées par le logiciel etc... et troisième problème : allez vous taper en plus de la correction des copies, la retransmission de plusieurs centaines d'heure de rediffusion pour surveiller la triche...

Par **Isidore Beautrelet**, le **17/04/2020** à **13:49**

Je rejoins Louis.

J'ajoute que tous le monde n'a pas forcément une webcam.

Par exemple, chez moi je ai simplement un PC.

Dans les plupart des Universités, les sujets seront déposés en ligne et les étudiants devront

les renvoyer avant une certaine heure (l'heure d'envoi du mail fera foi).

Ainsi, les étudiants qui se dispersent en allant sur le net ou en consultant cours et manuels, perdront un temps précieux de composition.

Cela dit, je ne souhaite pas que Juristudiant puisse indirectement aider un/une tricheur(euse).

Voilà pourquoi il me semble opportun d'adopter cette politique jusqu'aux vacances d'été.

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **17/04/2020 à 14:42**

Et j'ajoute aussi que je suis totalement contre le fait d'installer un logiciel qui peut gérer ce que je peux ou ne peux pas faire sur mon pc car cela fonctionne sur la même base qu'un logiciel de contrôle à distance et il est HORS DE QUESTION que je laisse à une société tierce, l'accès aux données de mon ordinateur.

Par **Isidore Beautrelet**, le **18/04/2020 à 08:12**

Bonjour

@ Joss Beaumont : Et tu as entièrement raison !

Cela me rappelle une affaire d'un Master de Marketing et Technologie qui avait refusé de prendre un étudiant au motif qu'il n'avait pas de comptes Twitter et LinkedIn

<https://www.journaldugeek.com/2015/07/13/un-etudiant-refuse-en-master-car-pas-assez-present-sur-les-reseaux-sociaux/>

Je ne retrouve pas d'autres articles mais je crois qu'il avait obtenu gain de cause (merci Maître Verdier)

Par **Lorella**, le **18/04/2020 à 10:40**

FUN MOOC propose un examen surveillé par web cam à ceux qui veulent. Faire un devoir à distance sans surveillance ne prouve pas l'identité de celui qui l'a fait.

<https://www.fun-mooc.fr/news/fun-deploie-un-systeme-de-certification-pour-ses-m/>

Par **Isidore Beautrelet**, le **18/04/2020 à 11:48**

[quote]

Faire un devoir à distance sans surveillance ne prouve pas l'identité de celui qui l'a fait.

[/quote]

Encore une fois, j'insiste sur le fait que tout le monde n'a pas une web cam et les Universités n'ont pas les moyens d'en fournir à l'ensemble des étudiants.

Par **Lorella**, le **18/04/2020 à 12:03**

oui j ai bien compris, mais je voulais dire que c'était possible techniquement puisque ça existe. On va vers cette technologie de plus en plus. On fait bien des téléconsultations médicales et bien d autres choses encore.

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **18/04/2020 à 12:20**

Pour moi ça reste du pareil au même, le S2 ne sera même pas regardé puisque certaines fac l'abandonnent, d'autres non et que cela sera forcément inéquitable pour les sélections.

Ça pourrait bien être Cauzian qui ferait mon travail de fiscal des affaires ça changera pas grand chose à mon dossier avec un S2 aussi peu valorisant.

Par **Isidore Beautrelet**, le **18/04/2020 à 13:05**

[quote]

Ça pourrait bien être Cauzian qui ferait mon travail de fiscal des affaires

[/quote]

Reste à savoir, si le spiritisme est considéré comme de la tricherie

Plus sérieusement, il est en effet très probable que les directeurs et directrices de Master vont uniquement regarder les résultats du S1 afin de mettre les étudiants sur un pied d'égalité

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **18/04/2020 à 14:09**

Je vais rassembler une équipe Cauzian, Carcassonne , tout ça tout ça, avec Irma et sa boule de cristal.

Par **Mew**, le **18/04/2020 à 19:22**

Bonne initiative mais bon... Je connais déjà des étudiants qui ont acheté sur superprof des doctorants / étudiant en M2 pour les aider durant les partiels..

Quel mascarade ce semestre ?

Certaines facs annulent la moitié des matières mineures ?

Par **vongola**, le **18/04/2020 à 21:48**

Bonsoir ma fac a opté pour des QCM à faire en un minimum de temps pour les matières complémentaires. Honnêtement quand on a 30 questions à faire en 15 mins c'est compliqué d'aller chercher l'information ailleurs que dans sa mémoire, surtout qu'on ne peut pas revenir en arrière une fois qu'on a répondu à une question. Par contre pas de partiels pour les matières à TD ! Du coup je ne sais pas quoi en penser, d'un coté ça paraît logique vue qu'ils ne peuvent pas garantir l'authenticité de la note, étant précisé qu'il faut également prendre en compte la fracture numérique que vivent certains étudiants! J'ai un ami qui n'a même pas d'ordi chez lui, juste une tablette et qui est donc dans l'impossibilité de composer sans aller déranger sa voisine. Et une autre qui est obligé de prendre sur son forfait de téléphone pour suivre les cours en ligne?. A contrario à Rennes j'ai un ami qui a composé en étant surveillé par Visio conférence. Avec des consignes strictes, il devait placer son ordinateur suffisamment haut pour que le surveillant puisse avoir une vue d'ensemble de son bureau, et ses pauses toilettes étaient chronométrée, bref pas l'idéal.

Par **Isidore Beautrelet**, le **19/04/2020 à 09:51**

Bonjour

@Loup de dunes : Effectivement, je ne faisais pas référence à nos membres actifs mais à des personnes qui s'inscriraient sur le forum juste pour ça.

Et en tant qu'enseignant, je confirme que nous sommes dotés de puissants logiciels anti-plagiat.

Je confirme également qu'il est très important de citer ses sources (citation entre guillemet + note de bas de page qui indiquent l'auteur, l'ouvrage).

Pour répondre à votre question, si l'on se rends compte qu'une copie n'est qu'une compilation de citations, l'étudiant sera forcément sanctionné au niveau de la notation.

Certes, c'est bien de mettre des citations mais il faut que ça reste raisonnable.

Si un étudiant prends seulement quelques citations et qu'il continue avec une réflexion personnel, c'est bon.

@ Mew : Bon après tout le monde n'a pas les moyens de se payer ce genre de service.

Notre forum est gratuit, voilà pourquoi on doit se montrer vigilant.

@ Vongola : Cela illustre parfaitement le principe d'autonomie des Universités.
Chacun peut faire à sa sauce.

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **19/04/2020 à 12:56**

@[vongola](#)

Un QCM de 30 questions en 15min c'est assez facile de "tricher".
Avec nos connexion ultra rapide, si on a une page Google ouverte, on tape la question dans Google et paf, en quelques millisecondes résultat.
Évidemment que cela ne doit pas être la norme mais on sait que la triche sera présente.

Concernant la surveillance à distance, quid de ceux qui ont un portable ?
Parce que poser le pc suffisamment haut ça empêche de composer si on a pas un clavier détachable, sans parler de l'intrusion dans l'intimité du foyer, personnellement je n'ai pas envie que l'on puisse voir mes enfants derrière moi ou autre.

Franchement ce semestre est une mascarade, il aurait été de bon ton d'appliquer une seule et même règle pour tous.

Par **Isidore Beautrelet**, le **19/04/2020 à 13:18**

Faut quand même être assez rapide, car ce ne laisse que 2 minutes par question.

Et je suis bien d'accord avec toi, il aurait fallu que les président(es) d'Université se réunissent et procèdent à un vote sur un régime qu'on aurait appliqué dans l'ensemble des facultés.

Par **vongola**, le **19/04/2020 à 19:23**

@ joss Beaumont, Isidore à raison, ça laisse 2 minutes par questions, à supposer qu'un étudiant fasse une recherche pour chaque question(ce qui est peu probable), le stress de ne pas avoir le temps de finir l'épreuve rend la chose moins efficace. Pour avoir passer un premier QCM, même en connaissant le cours, j'ai fini 10 secondes avant la fin du temps imparti et j'ai répondu à 2 questions au hasard. Donc honnêtement je doute que certains aient

eux le temps d'aller chercher l'information dans le cours qui faisait 50 pages.

Par contre je me demande comment cela va se passer pour les étudiants qui passeront les rattrapages qui auront certainement lieu en septembre. Si les examens ont lieu dans des conditions "normales", ça ne serait pas juste, c'est plus facile d'obtenir la moyenne à un QCM qu'à un commentaire d'arrêt, ou une dissertation.

Par **Isidore Beautrelet**, le **20/04/2020** à **09:25**

@ Loup des dunes : Oui on peut faire comme ça. Le plus important étant d'avoir le nom de l'auteur et de l'ouvrage.

Cela dit, pour un gros devoir, il faut privilégier les notes de bas de page car ça fait plus "propre"

@ vongola : Merci pour ce retour ! Et effectivement il y a encore la problématique de la seconde chance

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **20/04/2020** à **11:39**

@Vongola

Je suis d'accord, mais là encore il faut bien prendre en compte que d'une part, les étudiants ne sont pas tous égaux dans la manipulation de l'outil informatique, la dactylographie ou j'en passe, de fait, si un étudiant peu habitué peut perdre du temps à rechercher une réponse, un étudiant maîtrisant l'outil informatique sera vite sur la bonne page.

Le principe du QCM ça reste une question précise qui attend une réponse précise, de fait, on n'est pas dans des questions très larges, c'est souvent très ciblé et il est donc aisé de retrouver la réponse.

Et en soi, on demande 10/20 pour valider, en considérant cela, il se peut que des étudiants partent du principe que, peu importe le temps perdu, si cela leur assure un 10/20, c'est tout bénéf.

Déjà que chaque année dans ma promo je vois des tricheurs ... au premier semestre je vous raconte pas les messes basses en Droit fiscal et autres petites matières, y'en a c'est à 2/3 qu'ils ont passés les épreuves ... ^^

D'où mon scepticisme

Par **Isidore Beautrelet**, le **27/04/2020** à **14:03**

[quote]

Or, je croyais que pour les examens, les résultats d'une épreuve n'étaient pas censés être connus avant un jour précis.

[/quote]

Non, il n'y a aucune règle sur ce point.

Par exemple, en temps normal, dans ma fac les épreuves d'Outil documentaire sont des QCM mise en ligne sur Moodle. Les étudiants connaissent leur note dès la fin du QCM.

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **06/05/2020 à 12:09**

Bonjour,

Je me permets de sortir ma pelle pour mettre à jour ce sujet.

Ayant récemment reçu le planning de mes examens, il apparaît que certaines épreuves sont à réaliser, certes en temps limités, mais ce temps est tout de même de 1h30 à 2h pour des dissertations, avec évidemment l'accès au cours, etc.

Ce qui à mon sens laisse bien le temps de venir piocher de l'aide sur internet même si c'est totalement stupide si on a un peu d'amour propre.

Aussi, et comme il n'est pas impossible que d'autres facultés fassent de même, je souhaiterais recommander de désormais (ou en tout cas à compter de la semaine prochaine date de début des épreuves pour les L1/2/3 avant les M1/2) nous laissions un délai d'au moins 2h avant d'apporter une piste de réflexion.

Les épreuves pouvant être des cas pratiques comme des dissertations ou des questions de cours, apporter une réponse même 1h après le dépôt de la question ça serait laisser encore 1h de temps pour compiler une réflexion non authentique.

Qu'en pensez-vous?

Par **Isidore Beautrelet**, le **06/05/2020 à 12:56**

Ok on peut partir sur un délai de deux heures.

Par **LouisDD**, le **06/05/2020 à 13:37**

C'est parti pour 2 heures alors !

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **06/05/2020** à **17:29**

Même si j'espère que personne n'aura l'idée totalement saugrenue de venir ici nous poser une question dans le cadre d'un examen officiel ... mais sait on jamais.

Par **Isidore Beautrelet**, le **07/05/2020** à **09:12**

Bonjour

Je pense que certains en seraient bien capable !

Notamment les mêmes qui en temps normal postent des sujets du style "Je veux le plan pour ce sujet de dissertation".

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **07/05/2020** à **15:14**

Très vrais.

Une de nos professeures a trouvé un moyen à mon sens très intelligent de contourner ce problème.

L'épreuve de commerce international portera certes sur le cours vu en présentiel, mais il prendra la forme d'une dissertation dont les deux sujets proposés seront des sujets de réflexion, faisant donc intervenir le cours + des informations provenant d'internet, etc...

À la différence près que la rédaction sera plus libre (pas de Parties/Ss-parties imposées) mais une notation basée sur la qualité du raisonnement et de la réflexion, il me semble que c'est une des meilleures façons de procéder, car ça permet à l'étudiant de développer son sujet via une analyse strictement personnelle que le plagiat n'aidera en rien.

Par **LouisDD**, le **07/05/2020** à **15:55**

Une solution intéressante !

Et plus proche de la réalité professionnelle aha où on a droit à toutes ressources !

Par **Isidore Beautrelet**, le **08/05/2020** à **08:25**

Bonjour

[quote]

À la différence près que la rédaction sera plus libre (pas de Parties/Ss-parties imposées) mais une notation basée sur la qualité du raisonnement et de la réflexion,

[/quote]

[quote]

Et plus proche de la réalité professionnelle aha où on a droit à toutes ressources !

[/quote]

Et je dirai que c'est également plus proche de la réalité scientifique !

Pour l'anecdote, lorsque j'ai écrit mon premier article de revue, j'ai d'abord fait un blocage sur le nombre de parties et de sous-parties. Formater par la dissertation et le commentaire d'arrêt, je voulais absolument faire deux parties avec deux sous-parties. Mais au bout d'un moment, je me suis rendu compte que mon étude exigeait une troisième partie. Et lorsque j'ai vu que les autres contributeurs au dossier dépassaient pour la plupart les deux parties (dont un qui faisait carrément cinq parties sans sous-partie), je me suis vite décomplexé

Par Isidore Beautrelet, le 16/06/2020 à 07:30

Bonjour

Vous en rencontrerez plein des petits malins comme ça

Mais le pire, c'est qu'à cause d'eux, les étudiant(es) qui ont été absent(es) lors d'un CM ou d'une séance de TD par une raison légitime, galèrent pour rattraper le cours car personne ne veut leur envoyer ce qui a été fait.

Par Isidore Beautrelet, le 30/07/2020 à 11:04

Bonjour

Suppression d'un message publicitaire.